

Extrait du registre
des délibérations de la Commune de Barlieu
séance du 25/06/2021

L' an 2021 et le 25 Juin à 20 heures, le Conseil municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, Salle des Fêtes sous la présidence de VERBEKE Marc Maire

M. VERBEKE Marc, Maire, Mmes : ANIEL Brigitte, DESTENAVE Martine, GAMBIER Anne-Laure, GUIMARD Christelle, LEFEBVRE Jacqueline, ROMAIN Michelle, MM : LAMOURET Cyrille, LEGER Jean-François, MATRULLO Ludovic, RAVARD Maxime

Nombres de membre

- Afférents au Conseil municipal : 11
- En exercice : 11

Date de la convocation : 21/06/2021

Date d'affichage : 21/06/2021

RAVARD Maxime

ORDRE DU JOUR

- 1/ Retrait de la délibération 2021-31 en date 30/04/2021 relative à la modification de l'amplitude horaire de l'éclairage public
- 2/ Renouvellement du contrat d'accompagnement dans l'emploi (CAE)
- 3/ Etude des devis relatifs au curage des fossés
- 4/ Etude des devis relatif relatif au cerclage et nettoyage du cèdre
- 5/ Fixation de la durée d'amortissement des tablettes numériques et de l'épareuse
- 6/ Renouvellement de l'adhésion à l'association Fondation du Patrimoine
- 7/ Choix de la variante retenue pour les travaux de mise en accessibilité du bâtiment de la mairie
- 8/ Adhésion à PAYFIP, le service de paiement en ligne des produits loacaux de la DGFIP permettant aux usagers de régler les produits liés à la cantine et à la restauration scolaire.
- 9/ Approbation du montant versé au Fonds de Solidarité Logement pour 2021 qui regroupe les aides au logement, à l'énergie, à l'eau et au téléphone en faveur des personnes défavorisées.
- 10/ Approbation du montant des subventions versées aux associations

INFORMATIONS DIVERSES

- Défense extérieure contre l'incendie (DECI) : recensement des points d'eau d'incendie de la commune, les points d'eau naturels ou artificiels, les points de puisage, les réseaux d'irrigation agricoles ou autres réseaux d'eau sous pression, les citernes enterrées, bâches à eau, citernes aériennes et autres réserves fixes.
- Retour de la consultation relative à l'usage des cloches de l'église.
- La nuit des étoiles
- Le 14 juillet

2021_38 – Retrait de la délibération 2021-31 en date 30/04/2021 relative à la modification de l'amplitude horaire de l'éclairage public

Monsieur le Maire explique à l'assemblée que la délibération 2021-31 en date du 30 avril 2021 relative à la modification de l'amplitude horaire de l'éclairage public n'est pas conforme à la réglementation puisqu'il s'agit des pouvoirs de police du Maire. A la demande de la préfecture, cette délibération doit être retirée.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, décide de retirer la délibération 2021-31.

2021_39 – Renouvellement du contrat d'accompagnement dans l'emploi (CAE)

Monsieur le Maire explique à l'assemblée que le contrat d'aide à l'insertion professionnelle de l'état pour les parcours emploi compétences qui concerne l'agent polyvalent pour la restauration scolaire recrutée le 1er septembre 2020 pour une durée d'un an arrive à échéance le 31 août 2021. Conformément à la réglementation en vigueur, ce contrat est renouvelable 2 fois pour une durée de 6 mois.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, approuve le renouvellement du Contrat Unique d'Insertion dans le cadre du Parcours Emploi Compétence pour les fonctions d'agent polyvalent à temps non complet à raison de 20 heures par semaine pour une durée de 6 mois.

2021_40 – Etude des devis relatifs au curage des fossés

Monsieur le Maire expose les fossés qui ont été priorisés par la commission voirie pour le curage des fossés ainsi que la nécessité de procéder au curage des fossés sur les routes concernées par des travaux de réfection de voirie et présente 2 devis.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, approuve le devis présenté par l'EURL Marc GALLIOT.

Les fossés à curer en lien avec les travaux de voiries à réaliser en 2021 sont :

- La Boucharderie
- La route dite de Mimérand

Il sera par ailleurs au curage des fossés suivants :

- Les Ragus
- La Ferrière
- Le lotissement de la croix poneau

2021_41 – Etude des devis relatif relatif au cerclage et nettoyage du cèdre

Monsieur le Maire explique la nécessaire intervention pour l'entretien et la mise en sécurité du cèdre situé près du monument des anciens combattants qui est fendu sur une partie. Il présente 2 devis.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, approuve le devis présenté par YVON VATAN pour un montant de 698.40€ TTC.

2021_42 – Fixation de la durée d'amortissement des tablettes numériques et de l'épareuse

Monsieur le Maire informe que l'amortissement est une technique comptable qui permet de constater chaque année la dépréciation des biens inscrits à l'actif de la collectivité et de dégager des ressources destinées à les renouveler. L'amortissement est budgétaire : il constitue une recette de la section d'investissement et participe au financement du renouvellement de l'actif de la collectivité et à l'équilibre de son budget. Il permet, par ailleurs, de faire apparaître à l'actif du bilan la valeur réelle des immobilisations et d'étaler dans le temps la charge consécutive à leur remplacement.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, fixe à 5 ans la durée d'amortissement des tablettes numériques déployées à l'école et l'épaveuse acquise dans le cadre de la mutualisation entre les communes de Barlieu et de Sury-ès-Bois.

2021_43 – Renouvellement de l'adhésion à l'association Fondation du Patrimoine

Monsieur le Maire donne lecture aux membres du Conseil municipal du courrier de la Fondation du Patrimoine - Délégation du Cher qui est chargée d'assurer au mieux la sauvegarde ou la restauration du patrimoine communal dont nous avons la charge. Pour y contribuer, par l'organisation d'une souscription publique et/ou le versement d'une subvention, la fondation a besoin du soutien des communes. Le montant actuel de la cotisation est de 55.00 € minimum pour les communes de moins de 500 habitants.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide le renouvellement d'adhésion à la Fondation du Patrimoine pour un montant de 55.00 € pour l'année 2021.

2021_44 – Choix de la variante retenue pour les travaux de mise en accessibilité du bâtiment de la mairie

Monsieur le Maire explique que le législateur a fixé le principe d'une accessibilité généralisée au 1er janvier 2015 de tous les établissements recevant du public (ERP). Afin d'accompagner les collectivités dans cette démarche, l'état a conclu un agenda d'accessibilité programmée (Ad'Ap) avec chaque collectivité. La commune de Barlieu a approuvé le 6 avril 2016 ce contrat en prévoyant la mise en accessibilité totale des bâtiments communaux sur une durée de 3 ans.

Dans une enquête sur la mise en accessibilité des ERP communaux parvenue le 12 octobre 2020, la Direction Départementale des Territoires a rappelé à la commune ses engagements d'une part, et le déménagement de l'Agence Postale Communale à la mairie d'autre part, conduit la municipalité à ré engager sa réflexion sur la nécessaire mise en accessibilité du bâtiment.

Pour se faire accompagner dans ce projet, une convention d'aide à l'assistance technique a été conclue en date du 13 janvier 2021 avec le SDE 18.

Le rapport présenté par SDE 18 présente deux variantes :

- L'accès s'effectuerait par la porte de la salle des jeunes puis conduirait au secrétariat de mairie
- L'accès s'effectuerait par la porte du local pompier où une cloison serait ouverte, puis conduirait au secrétariat de mairie

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, approuve la variante n°2 pour la mise en accessibilité de la mairie.

2021_45 – Adhésion à PAYFIP, le service de paiement en ligne des produits locaux de la DGFIP permettant aux usagers de régler les produits liés à la cantine et à la restauration scolaire.

Monsieur le Maire expose la volonté de la commune de proposer dès aujourd'hui un service de paiement en ligne accessible aux usagers afin de pallier au problème logistique relatif à la fermeture de la trésorerie d'Aubigny-sur-Nère d'une part, et d'anticiper l'obligation de fournir un tel service à titre gratuit à compter du 1er juillet 2022 d'autre part.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité décide de mettre en place l'offre de paiement en ligne PAYFIP proposé par la Direction Générale des Finances Publiques mais de maintenir l'offre de paiement en mairie pour les usagers.

2021_46 – Approbation du montant versé au Fonds de Solidarité Logement pour 2021 qui regroupe les aides au logement, à l'énergie, à l'eau et au téléphone en faveur des personnes défavorisées.

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que la Commune contribue, dans le cadre d'une convention pluriannuelle, au financement du fonds de Solidarité Logement qui regroupe les aides au logement, à l'énergie, à l'eau et au téléphone en faveur des personnes défavorisées. Pour information sur

l'année 2020, sept ménages de la commune en ont bénéficié, et 5 sur l'année 2019.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide d'apporter une participation financière d'un montant de 500.00 €.

2021_47 – Approbation du montant des subventions versées aux associations

Monsieur le Maire présente les demandes de subventions des associations pour le premier semestre de l'année 2021 :

Secours Catholique

Secours populaire Français

AFM Téléthon

Association Française des sclérosés en plaque

ADMR

Facilavie

Section jeunes sapeurs pompiers du Val Sancerrois

L'école de musique de Vailly

l'association des amis de la bibliothèque du Cher

l'association singularité

Après en avoir délibéré,

Le Conseil municipal, à l'unanimité, décide d'attribuer une subvention aux associations suivantes pour un montant de :

- Secours populaire Français :	50€
- ADMR	100€
- Facilavie	100€
- Section jeunes sapeurs pompiers du Val Sancerrois	100€
- L'école de musique de Vailly	50€
- l'association singularité	50€

INFORMATIONS DIVERSES

- Défense extérieure contre l'incendie (DECI) : recensement des points d'eau d'incendie de la commune, les points d'eau naturels ou artificiels, les points de puisage, les réseaux d'irrigation agricoles ou autres réseaux d'eau sous pression, les citernes enterrées, bâches à eau, citernes aériennes et autres réserves fixes. Ce recensement est à réaliser et à remonter à la préfecture pour le 13 juillet 2021

- Retour de la consultation relative à l'usage des cloches de l'église.

Le boîtier de commande des cloches de l'église étant hors service, le Conseil municipal dans sa séance du 13 janvier 2021 a approuvé le devis relatif au changement de ce boîtier mais souhaitait au préalable recueillir l'avis des administrés sur la sonnerie des heures.

Après avoir pris connaissance de l'avis des administrés, le boîtier de commande des cloches de l'église sera remplacé et programmé de 8 heures à 22 heures.

- La nuit des étoiles

En écho à la 31^{ème} édition de la Nuit des étoiles (6-8 août), un nouvel habitant de Barlieu, propose une soirée d'astronomie populaire sur la place du village le samedi 7 août, de 21h30 à 2h du matin. deux télescopes Newton seront utilisables (un 250 et un 200 mm, motorisés pour faciliter les pointages), en plus d'une paire de jumelles astronomiques.

- Le 14 juillet

Le feu d'artifice sera cette année tiré depuis le site de Badineau. Un food truck proposera des hamburger afin de se restaurer.